

Sujet : [INTERNET] Arrêté préfectoral n°2023/BAE/012 du 14 septembre 2023

De : LORGUEILLEUX Murielle <[REDACTED]>

Date : 05/11/2023 13:33

Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Monsieur Le Préfet,

Habitants le "Lotissement Lagourgue", Quartier Arioutèque à Athos-Aspis, lotissement composé d'une quinzaine de maisons à 130m du projet de réhabilitation de l'élevage de canards de l'Earl Minvielle.

Nous soumettons nos remarques et inquiétudes relatives au projet de ladite Earl.

Avec des centaines d'animaux entassés dans des lieux clos, cet élevage va créer une palette de pollutions et nuisances qui vont affecter le milieu naturel.

Beaucoup d'animaux signifie : quantité de déchets organiques importants et particulièrement des déchets riches en azote et en phosphore qui sont en mesure de se retrouver dans la nature et peuvent être à l'origine de graves pollutions des cours d'eau notamment la prolifération d'algues monopolisant l'oxygène et favorisant donc le développement de maladies et de zones désertes (ex : La Bretagne).

Ces déchets sont susceptibles de polluer également les terres environnantes.

Autre remarque: les terres d'épandage ont-elles une capacité suffisante pour l'absorption optimale des fumiers ?

Ce type d'élevage porcin a donc de nombreuses conséquences néfastes sur l'environnement proche.

Ils engendrent également des nuisances olfactives; d'où notre inquiétude et celle du voisinage.

Les sources d'odeurs relatives aux déjections animales comprennent, à savoir :

- Les odeurs émises par les bâtiments d'élevage,
- Les odeurs émises par les zones de stockage,
- Les odeurs émises par l'épandage,

ces odeurs vont générer une infection pestilentielle importante pour toutes les habitations alentours.

De plus, les nuisances sonores sont aussi un facteur important et néfaste pour les personnes exposées et le voisinage notamment lors des périodes de nourrissage, de chargement et la cohabitation des animaux (couinements forts = estimation très élevée du niveau sonore).

Ce niveau révèle une dangerosité importante pour le bien-être des riverains et n'est donc pas tolérable.

Un autre grief au dit projet concerne un manque de végétalisation prévue autour du site.

A noter également, le manque de précisions dans le dossier quant à l'impact pour le voisinage du projet, seulement 3 maisons mentionnées, alors qu'en réalité une vingtaine de foyers vont être impactés directement.

Au regard de tous ces éléments, nous sollicitons une réunion publique avec les parties prenantes et tous les riverains.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, nos sincères salutations.

Murielle et Erick Lorgueilleux